

Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 39 – Séance du 29 avril 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 05/04.2026 – Adoption de la gestion et des comptes 2025 et rapport de gestion
7. Préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal - Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation
8. Traitement du préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal - Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation
9. Rapport préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal - Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation
10. Simples questions
11. Mot de la Présidente
12. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz**, **Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé-e-s : Mme Anna **Bauer**, M. Pierre **Enderlin**, M. Enrique **Haller**, M. Philipp **Langer**, M. Pascal **Perrottet**.

Absente : Mme Marie-France **Chautems**

59 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 30 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 39 de la séance du 29 avril 2026

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

Le PV n° 39 est accepté à la majorité.

4) Communications du Bureau

1) Quelques informations pour l'installation des nouvelles autorités de demain.

Rendez-vous au temple à 19h30 pour l'assermentation par le Préfet et ensuite nous nous déplaçons au Vieux-Moulin pour la première séance du Conseil communal.

Les commissions qui ont siégé durant ce semestre doivent transmettre leurs feuilles de présence à Olivia. Demain les fichiers pour les jetons de présence seront envoyés au boursier.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 05/04.2026 – Adoption de la gestion et des comptes 2025 et rapport de gestion

La Présidente donne la parole à M. Jérôme **Courtais** pour la lecture du rapport de la Commission de gestion. Elle donne la parole à M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Jacques **Rochat** remercie et félicite la COFIN, notamment le Président, pour ses explications au cours de la législature. Il se demande si l'impact de la fermeture de la verrerie sur les finances communales a été mesuré ?

Anthony **Hennard** répond que le siège social de l'entreprise n'était pas à St-Prex, il n'y a donc aucun impact financier. Il y a un impact humain, s'agissant des employés qui ont perdu leur emploi.

Alain **Jouffrey** reprend les louanges de M. Rochat s'agissant de la qualité des rapports qui ont été produits par la COFIN durant cette législature. Il y a un point de flou au niveau de la cybersécurité et de l'approche adaptée au risque ; il n'y a aucune information sur la manière dont on agit sur ce risque et comment il est mesuré. Le fait qu'il n'y ait pas d'entreprise externe à ceux qui interviennent le laisse très perplexe sur ce point.

Anthony **Hennard** répond qu'il y a un plan de reprise, ainsi qu'une campagne de fishing plusieurs fois par année. A St-Prex, il n'y a pas de serveurs physiques, la commune est entièrement digitalisée. « *Pour le reste, moins on en parle, mieux on se porte* ».

Yves **Chevillat** tient aussi à remercier les commissions pour la qualité des deux rapports que nous examinons ce soir. Il souhaite savoir où sont stockées nos données ? Comment est-on protégé au niveau du feu et des inondations ? Concernant la COFIN, il aimerait savoir ce qu'est un intérêt notionnel.

Nicolas **Cottier** répond que relativement à l'intérêt notionnel, le raisonnement est de dire que si on investit 10 millions dans quelque chose, ils ne te rapportent rien parce qu'ils sont immobilisés. C'est le coût du capital immobilisé. Il serait possible d'avoir un rendement de 1,2% (taux d'intérêt moyen de la commune). C'est ce que coûtent les 10 millions immobilisés. C'est une notion fiscale qui permet de réduire l'impôt sur le bénéfice.

Anthony **Hennard** répond que concernant le feu et l'eau. La notion de feu il n'y a absolument rien. Les archives se trouvent dans une salle fermée. Concernant l'eau, il y a deux pompes aux archives qui sont au sous-sol du bâtiment pour le risque d'inondation. S'agissant de la localisation des données, essentiellement à Genève, et une partie à Zurich. En réalité, il a été demandé leur rapatriement et cela peut prendre jusqu'à 2 ans. Nous ne savons pas exactement si elles sont encore à Amsterdam ou déjà à Zurich.

Nicolas **Cottier** ajoute que si elles sont en Europe, cela satisfait déjà largement aux normes légales en matière de la protection des données.

Denis **Oggiano** n'a pas de questions pour la COFIN, en revanche il est désolé pour l'assemblée relativement à la piètre qualité de la projection des documents qui vont ont été projetés ce soir. L'écran et le projecteur ne rendent pas hommage à la qualité des documents qui ont été projetés. Il trouve qu'on pourrait faire un effort pour changer cet écran de projection pour un écran blanc parce qu'on passe du temps à préparer des présentations qui aident visuellement à soutenir le discours. Petit message pour la prochaine législature pour voir s'ils peuvent améliorer ce point.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2025, accompagnés du rapport de la Municipalité ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver la gestion, les comptes communaux pour l'exercice 2025, le bilan et les annexes tels qu'ils sont présentés ;
2. d'approuver la création d'une réserve de politique budgétaire de CHF 11'600'000.- (compte 2940.00) ;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Le préavis n° 05/04.2026 est accepté à l'unanimité.

7) Préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation

Ce préavis a été transmis par voie électronique.

8) Traitement du préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation

Ce préavis a été directement distribué à une commission ad hoc,
Composée de Madame et Messieurs

- Yves **Morand**
- Jérôme **Courtais**
- Andreas **Rogenmoser**
- Yves **Chevillat**
- Jean-François **Chavannes**

Suppléantes :

- Sylvie **Perreten**
- Sophie **Rouquette Studer**

que la Présidente remercie d'avoir répondu présent malgré le court délai.

La Présidente ouvre la discussion sur le traitement d'urgence.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et procède au vote sur le traitement d'urgence.

Le traitement du préavis d'urgence du préavis 06/06.2026 est accepté à l'unanimité.

9) Rapport préavis municipal d'urgence n° 06/06.2026 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation

La Présidente donne la parole à M. Yves **Morand** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*. Elle donne la parole à M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Alexandre **Buvelot** se demande à combien se monte le manque à gagner de la non location de l'Union ?

Anthony **Hennard** répond que si l'on considère deux ans, c'est entre CHF 120'000.- et CHF 140'000.-.

Thierry **Jaquiéry** demande à partir de quel moment le loyer va-t-il rentrer ?

Jan **Von Overbeck** répond que dans le contrat de bail, nous avons convenu que la location débutait au moment où ils auraient le permis de construire, puis au début des travaux. Désormais, nous avons convenu que les loyers seraient acquittés dès le 1^{er} novembre 2026, et de façon progressive sur les quatre premières années.

Christian **Boillat** concernant les travaux, est-ce que les habitations en dessus vont en profiter ?

Jan **Von Overbeck** répond par la négative car les panneaux solaires qui vont être installés sur le toit vont servir à alimenter l'air conditionné du restaurant. La commune prend en charge les panneaux, les onduleurs et les compteurs et l'Auberge va payer ce qui subsiste au prix de la Romande Energie. La Municipalité a dû agir de la sorte car dans les conditions pour mettre un refroidissement, le Canton impose que 50% de l'énergie soit renouvelable.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise aux normes et l'entretien de l'Auberge de l'Union en vue de sa nouvelle exploitation ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de CHF 230'000.- TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par le fonds de rénovation.

Le préavis n° 05/04.2026 est accepté à la majorité.

10) Simples questions

La Présidente ouvre la discussion.

Stéphane **Porzi** : « *Ce soir, c'est la dernière séance de passablement de conseillers et figures du Conseil communal. A titre personnel, je voulais vous remercier pour la qualité des échanges et du travail durant cette législature. Quand j'écoute mes collègues, je pense que nous avons un très bon Conseil communal et pour nous c'est vraiment un bonheur de travailler avec vous. Je sais que dans d'autres communes ce n'est pas toujours aussi facile. Nous apprécions beaucoup ce travail. Et à la table là-dedans, j'ai également deux collègues qui arrivent au bout. Je voulais relever la satisfaction que nous avons eu toutes ces années ; pour Jan, une législature, et pour Véronique, un bon bout de plus. J'ai découvert des gens super intéressants, compétents, mais ce sont surtout de belles personnes avec lesquelles j'ai passé de beaux moments. Je suis un peu triste de les voir partir, j'espère que nous pourrions garder un petit contact car je vous apprécie énormément et j'ai un petit cadeau pour vous remercier. Le vrai cadeau de la Municipalité n'était pas prêt pour ce soir, mais il viendra. Au nom de mes collègues, je tiens à vous dire que nous avons apprécié ces dernières années* ».

Alexandre **Buvelot** : Faisant partie des vieux singes qui vont quitter ce conseil, je veux juste faire une recommandation à la Municipalité. Je voulais vous inciter à respecter les recommandations légales. Ce serait dommageable pour la commune que la Municipalité ne les respecte pas. A plusieurs reprises la COFIN a signalé une gestion RH aléatoire, faites attention. Vous aurez beaucoup de travail (revoir les grilles salariales, les cahiers des charges), prenez le temps de le faire. Bonne suite à vous !

Yves **Morand** se questionne sur l'arrosage des plages, il précise qu'il est déjà intervenu plusieurs fois sur le sujet, sans résultats, il profite de le faire une dernière fois avant de quitter ce conseil. « *Avec le nouveau label Ville verte, j'espère qu'on n'a pas laissé encore cette année des touristes plagistes sur la paille. D'autant plus que pour la Place d'Armes cette année, si on veut éviter de faire le 200^{ème} de l'Abbaye sous une cantine poussiéreuse, il serait agréable pour la couleur, pour la fraîcheur, et pour le confort, d'arroser ces plages. Merci d'en tenir compte et de ne pas faire mentir le label Ville verte. La dernière réponse reçue sur cette interrogation était que l'on n'arrose pas cette plage pour des raisons écologiques. Cette fois, je ne vais pas m'en contenter.* »

Barbara **Dellwo** « *Je ne fais pas partie des vieux singes dont c'est le dernier Conseil, mais des jeunes emmerdeuses et donc je ne vais pas manquer à la tradition* ». Il y a 15 ans, lors de la première séance, le conseil a voté pour le parking dans le Bourg en face du collège du Chauchy qui était censé être un parking provisoire. Il est toujours là et il n'y a pas eu de communication de la commission des parkings. « *J'invite les suivants à être vigilants sur ces questions. Je vous remercie, j'ai eu beaucoup de plaisir ici* ».

Thereza **Soares Hungria** : « *Pour certains, ça sera la dernière session après 15, parfois 30 ans ou plus, passés au Conseil communal. Vous qui vous en allez, vous ne réalisez peut-être pas à quel point vous avez enseigné aux nouveaux venus, comme moi, par vos attitudes, vos prises de position, votre engagement et même par vos ironies bien placées. Votre engagement personnel, jamais timide et pas toujours unanime, est remarquable. Il est intimidant de venir ici, devant tous, pour prendre la parole, suivre les protocoles et défendre des positions qui ne font pas toujours l'unanimité. Par vos actes et votre engagement, vous nous avez beaucoup appris et inspirés. Je me permets de venir ici devant tous, cette fois, pour vous remercier et vous dire que, personnellement, je ressens déjà le vide que vous laisserez, avec vos expériences et vos personnalités. Merci beaucoup* ».

Marc-Antoine **Sieewart** a été surpris de voir des Securitas et des échafaudages en arrivant, et se demande ce qu'il se passe dans le bâtiment ? Il remercie pour les différents discours ce soir, ainsi qu'à tous les conseillers qui arrêtent.

Jan **Von Overbeck** Précise que s'agissant de la mise en œuvre des préavis acceptés il y a deux ans pour la rénovation de ce bâtiment. Cela se fait en deux phases pour respecter l'utilisation ; c'est la deuxième phase qui a commencé lundi et qui se terminera le 24 juillet 2026 pour l'Abbaye. Ils remplacent la vitre du sommet au milieu qui doit être ôtée et remplacée. ~~On ne peut pas se permettre~~ Il n'est pas envisageable que ce soit aille là-bas, raison pour laquelle des Securitas ont été engagés pour ce soir et demain.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

11) Mot de la Présidente

Chers conseillères et conseillers, Chers municipaux,

Ce dernier conseil marque la fin d'un chapitre important de la vie de notre commune.

Durant ces 5 dernières années, nous avons partagé des débats, pris des décisions parfois simples, parfois plus complexes, malgré nos sensibilités différentes, nous avons partagé une même volonté : œuvrer dans l'intérêt de Saint-Prex. Cette ambition communes a permis à notre Conseil de remplir pleinement son rôle démocratique. La richesse d'un Conseil communal réside dans la diversité des points de vue.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement. Derrière chaque séance, chaque rapport et chaque intervention, il y a du temps consacré, des dossiers étudiés et une volonté de contribuer à la vie de notre collectivité. Cet investissement mérite d'être reconnu.

Mes remerciements s'adressent également à la Municipalité et leur équipe, avec laquelle nous avons entretenu une excellente collaboration. Pour ma part cela fut un plaisir de travailler avec vous.

Pour celles et ceux qui poursuivront leur engagement lors de la prochaine législature, je me réjouis de vous retrouver et de continuer notre travail. Quant aux conseillers qui quitteront leurs fonctions, je les remercie pour le temps, l'énergie et les compétences qu'ils ont mis au service de notre commune.

Un mot tout particulier aux membres du bureau qui m'ont épaulé tout au long de cette année et sans lesquels je n'aurais pas pu exercer cette fonction.

Merci à nos scrutatrices et scrutateurs, véritables experts en votations et élections pour leur travail rigoureux. A Olivia, notre secrétaire, qui m'a secondée avec efficacité et qui a toujours pris le temps de répondre à mes messages, même à des heures tardives et enfin, à notre vice-président, François Siegwart, pour son soutien, et son précieux accompagnement tout au long de cette année.

Au moment de clore cette législature, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée durant cette année et pour la qualité des échanges que nous avons partagés. Je profite également de l'occasion pour remercier Roland Locher, Yves Morand... et d'autres que j'ai peut-être oublié pour l'organisation de la suite des festivités”

12) Contre-appel

La séance est levée à 20h58.

La Présidente
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste